



Titre du poste :
ARCHITECTE SENIOR-CHEF DE PROJET

PÔLE	TECHNIQUE
SERVICE	CONCEPTION ET ETUDES ARCHITECTURALES
CATÉGORIE PROFESSIONNELLE	CADRE

1- MISSIONS

L'Architecte senior-chef de projet soutient les Architectes associés dans la gestion des missions courantes de l'agence. Il prend en main de manière autonome la gestion des projets à différentes phases : de la conception à la réalisation. Il encadre et supervise le travail des architectes confirmés chef de projet, juniors et stagiaires. Il élabore et met en place les procédures du plateau technique dont il est garant de l'application.

2- RELATIONS DE TRAVAIL

RELATION HIERARCHIQUE (N+1 et N-1)	RELATIONS FONCTIONNELLES <i>(Avec quel service/département de l'entreprise le poste a-t-il des relations fonctionnelles dans le cadre des activités menées ?)</i>	RELATIONS EXTERIEURES <i>(Avec quels prestataires/sociétés le poste a-t-il des relations dans le cadre des activités menées ?)</i>
<ul style="list-style-type: none"> ■ N+1 : Président-Directeur Général ■ N-1 : N/A 	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'Architecte confirmé-chef de projets à qui il donne des instructions dans le cadre de la gestion des projets de l'agence ■ Les Architectes juniors et stagiaires qu'il encadre dans la gestion des projets de l'agence ■ L'Ingénieur confirmé-chef de projets avec lequel il collabore sur les aspects techniques des projets ■ Le Coordinateur de chantier OPC pour le suivi et la coordination des études et des travaux ■ Le Conducteur de travaux pour le suivi des travaux ■ La. Le chargé.e des Opérations et l'Assistant.e projet pour le suivi 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les Partenaires (co-traitants et sous-traitants sur un projet, bureaux d'études, bureaux de contrôle, urbanistes, paysagistes, architectes d'intérieurs) avec lesquels il collabore pour la réalisation du projet ■ Les Maîtres d'ouvrage avec lesquels il interagit tout au long du projet ■ Les Entreprises de construction sur les chantiers avec lesquels il assure la réalisation du projet ■ Les Fournisseurs pour la sélection des matériaux et équipements nécessaires au projet

3- ACTIVITES PRINCIPALES

Activités en amont de la phase de conception



- Participer aux réunions de lancement du projet
- Elaborer des études de faisabilité de projet
- Elaborer le programme & le cahier des charges de projet

Activités durant la phase de conception

- Elaborer le master plan
- Elaborer le schéma fonctionnel
- Elaborer les différentes phases du projet : ESQ (phase esquisse) / APS (avant-projet sommaires) / APD (avant-projet détaillé) / PCG (Projet de conception général), dossiers de consultation des entreprises (DCE), appel d'offre (AO), analyse des appels d'offre, synthèse et restitution et la mise au point des travaux de marchés (MDT)
- Proposer les équipements et matériaux de construction

Activités durant la phase de travaux

- Faire le suivi de chantiers :
 - Assurer la signature des visas, des ordres de mission
 - Assurer la direction des études de travaux
- Assister aux réunions hebdomadaires du projet et le cas échéant, rédiger les compte-rendu ou le procès-verbal de réunion
- Réceptionner les travaux et assurer l'année de parachèvement

Activités relatives à l'encadrement et à l'administration

- Assurer la coordination et la supervision des projets dont il est en charge
Assurer le back-up et l'assistance du Directeur Général Adjoint dans la direction de Projet (rédaction de CR, coordination, rédactions des supports etc.)
- Encadrer l'équipe projet et les Architectes confirmés et juniors à chaque étape du projet
- S'investir dans le développement et la formation des Architectes juniors et stagiaires
- Veiller à la bonne application des procédures du pôle technique

4- COMPETENCES TECHNIQUES ET NON-TECHNIQUES

SAVOIRS FAIRE	SAVOIRS ÊTRE
<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une excellente maîtrise des logiciels de dessin en architecture : Archicad et Lumion - Maîtriser parfaitement la rédaction des documents des différentes phases du projet : tableau des surfaces, carnet de plan, carnets de plans, CCTP, CCAG, etc - Maîtriser la conception et les basiques du métier : esquisse, APS, APD, compte rendu, etc. - Savoir mettre au service de ses missions une solide culture architecturale et une bonne culture générale - Avoir des bases juridiques est un plus - Avoir de solides connaissances des environnements normatifs et réglementaires appliqués au domaine de la construction et de l'urbanisme 	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir organiser et fédérer des équipes - Avoir la capacité à encadrer et superviser des équipes de travail, des équipes projet - Posséder d'excellentes aptitudes de communication à l'oral et à l'écrit - Savoir s'adapter à différentes situations - Avoir une hauteur de vue - Etre autonome et souple dans la gestion des projets - Etre curieux et avoir le sens artistique - Faire preuve de proactivité et être et force de proposition



<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une excellente maîtrise des logiciels Word et Excel - Avoir une très bonne maîtrise de la langue française - Avoir de bonnes bases en anglais est un plus 	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir un bon relationnel - Etre disponible et disposé à travailler selon un horaire variable et à se déplacer sur le terrain - Savoir gérer le temps et les priorités entre les multiples projets et responsabilités - Etre pédagogue - Démontrer d'excellentes aptitudes à travailler en équipe
---	--

PREREQUIS

- **Diplôme** : Détenir un diplôme d'Architecte DESA, DPLG, DE HMONP ou équivalent européen, américain, africain
- **Expérience** : Avoir 10 à 12 années d'expérience minimum dans une agence d'architecture, avec une idéalement une expérience en programmation et en conception de bâtiment hospitalier et/ou de bâtiments bioclimatiques et avoir déjà encadré des équipes d'architectes ou des équipes techniques

5- EVOLUTION DU POSTE : Responsable département conception & études architecturales-Architecte senior, après minimum 15 années d'expérience

6- VISAS

Validé par :	Le :
Signature du collaborateur :	Le :

Cette fiche de poste est non-exhaustive, elle est susceptible d'évoluer en fonction des besoins de l'entreprise sans que cela constitue une modification du contrat de travail